

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL

Description :

L'ANEL a été créée en juillet 1978 par Antoine RUFENACHT, ancien ministre et maire du HAVRE, pour rassembler les élus des collectivités littorales autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection du littoral.

Yvon BONNOT, maire de PERROS-GUIREC et ancien député des Côtes d'Armor, lui a succédé de 2003 à 2012.

Jean-François RAPIN, sénateur du Pas-de-Calais et Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, en est le nouveau président depuis octobre 2012.

L'ANEL regroupe des élus des communes, communautés de communes et d'agglomération des littoraux de métropole et d'Outre-mer et des départements et régions maritimes. Actuellement, 2/3 des communes littorales, dans leurs diversités géographiques, économiques et sociales, sont adhérentes à l'ANEL.

L'Association a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions entre élus, partenaires publics et privés, et de constituer une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral (gestion intégrée des zones côtières, prévention de l'érosion côtière et des submersions marines, gestion du trait de côte, maîtrise foncière et urbanisme littoral, gouvernance, développement des activités économiques, qualité des eaux de baignade, valorisation du patrimoine maritime, développement de la plaisance, développement des énergies marines renouvelables, protection de la biodiversité et du milieu marin, pêche, amélioration de la connaissance des milieux aquatiques, formation des élus et sensibilisation du public...).

L'Association est représentée pour chaque façade maritime par des élus, membres du Conseil d'administration.

L'ANEL veille à faire connaître auprès de ses adhérents les modifications législatives et réglementaires relatives à la gestion des collectivités soumises à la loi Littoral de 1986 et aux législations concernant le droit de l'urbanisme, de l'environnement, de l'eau... et à informer les élus sur les Directives européennes et leur transposition en droit français.

L'Association (ou ses représentants) participe aux travaux de nombreux organismes officiels : le Conseil National de la Mer et des Littoraux, le Conseil National du Tourisme, le Comité National de l'Eau et le Cercle Français de l'Eau, le Conservatoire du Littoral, etc.

Elle travaille également avec d'autres associations d'élus des collectivités territoriales, dont : l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, l'Association Nationale des Elus de la Montagne, l'Association des Maires de France, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, etc.

Chaque année, l'ANEL organise des Journées Nationales d'Etudes sur les thèmes liés à la gestion du littoral et de la mer pour répondre au double défi de la protection de l'environnement et du développement économique.



A.N.E.L.

Association Nationale
des Elus du Littoral

Nom du contact : Christine LAIR

Email : anel1@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.anel.asso.fr/>

Téléphone : +33(0)144111170

Régions : Aquitaine

,

Régions : Basse-Normandie

,

Régions : Bretagne

,

Régions : Corse

,

Régions : Guadeloupe

,

Régions : Guyane

,

Régions : Haute-Normandie

,

Régions : La Réunion

,

Régions : Languedoc-Roussillon

,

Régions : Martinique

,

Régions : Mayotte

,

Régions : Midi-Pyrénées

,

Régions : Nord-Pas-de-Calais

,

Régions : Poitou-Charentes

,

Régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur

,

Régions : Polynésie Française

,

Régions : Nouvelle-Calédonie

,

Régions : St Pierre et Miquelon

Secteur d'activité: Droit maritime, droit de la mer, droit des affaires